



**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES**

* * * * *

Dans sa séance ordinaire du mardi 16 décembre 2008, le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Délibération relative à l'acquisition de la copropriété des parcelles N° 4626, 4665, 4693 et 4694 de la commune de Plan-les-Ouates (D 42-2008)

Par 8 oui, 7 non et 3 abstentions, il a décidé :

1. D'accepter la cession à la commune de Plan-les-Ouates des parts de copropriété des parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694 sises sur la commune de Plan-les-Ouates, propriétés de feu M. Arthur François Zufferey.
2. D'accepter que les frais de cette opération estimé à Fr. 1'000.- soient pris en charge par le budget de fonctionnement.
3. D'accepter l'inscription des parcelles N° 4645, 4693 et 4694 au domaine privé communal au patrimoine administratif.
4. D'accepter l'inscription de la parcelle N° 4626 au domaine public communal au patrimoine administratif.
5. De charger le Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires auprès de l'office des faillites pour obtenir cette cession.

Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées acceptées expire le 23 janvier 2009.

* * * * *

En outre, le Conseil municipal a voté une motion et deux pétitions relatives aux objets suivants :

Motion M 20-2008 – Pour faire du chemin de l'Abérieu un lieu de promenade pendant les fins de semaines

Par 18 oui (unanimité),

Le Conseil municipal a accepté ladite motion.

Pétition Pe 05-2008 – Pour une réfection complète du chemin des Cherpines

Par 18 oui (unanimité),

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition au Conseil administratif pour traitement.

Pétition Pe 06-2008 – Habitants 66-72, route du Vélodrome, contre la tente et les appareils de sport

Par 18 oui (unanimité),

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition au Conseil administratif pour traitement.

* * * * *

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Plan-les-Ouates, le 18 décembre 2008

Le Président du Conseil municipal



Xavier MAGNIN